



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE LANDES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 49 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

Administration territoriale des Landes

Préfecture des Landes

Arrêté N °2014309-0002 - Arrêté préfectoral désignant Mme Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, pour exercer l'intérim du sous- préfet de l'arrondissement de Dax	1
Arrêté N °2014309-0003 - Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Madame Larrède, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous- préfète de Dax par intérim	4
Arrêté N °2014309-0004 - Arrêté préfectoral modificatif donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, en matière d'ordonnancement secondaire	9



PREFECTURE LANDES

Arrêté n ° 2014309-0002

**signé par
Le Préfet**

le 05 Novembre 2014

**Administration territoriale des Landes
Préfecture des Landes
Cabinet**

Arrêté préfectoral désignant Mme Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, pour exercer l'intérim du sous- préfet de l'arrondissement de Dax



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Ressources Humaines de
la Logistique et des Mutualisations
Bureau des Ressources Humaines

N° 2014/ 61 /DRHLM

Arrêté préfectoral
désignant Mme Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes,
pour exercer l'intérim du sous-préfet de l'arrondissement de Dax

Le PREFET des LANDES
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45 ;

VU le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

VU le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

VU le décret du 1^{er} novembre 2014 portant cessation de fonction de Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

VU la circulaire ministérielle n°0500075C du 24 août 2005 relative à la suppléance des fonctions préfectorales ;

VU la circulaire ministérielle n°12-019837-D (INTA1232219C) du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : *Madame Mireille LARREDE*, secrétaire générale de la préfecture des Landes, est désignée pour exercer l'intérim du sous-préfet de Dax à compter du 5 novembre 2014.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture des Landes est chargée, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 05 NOV 2014

Le **PREFET**,



Claude MOREL



PREFECTURE LANDES

Arrêté n ° 2014309-0003

**signé par
Le Préfet**

le 05 Novembre 2014

**Administration territoriale des Landes
Préfecture des Landes
Cabinet**

Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Madame Larrède, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Ressources Humaines de
la Logistique et des Mutualisations
Bureau des Ressources Humaines

N° 2014/ 62 /DRHLM

**Arrêté préfectoral
donnant délégation de signature à Madame Larrède,
secrétaire générale de la préfecture des Landes,
sous-préfète de Dax par intérim**

**Le PREFET des LANDES
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45,

VU le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes,

VU le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

VU le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN, directeur de cabinet du préfet des Landes,

VU l'arrêté préfectoral n°2014/40/DRHLM du 28 août 2014, donnant délégation de signature à Monsieur Serge JACOB,

VU le décret du 1^{er} novembre 2014 portant cessation de fonction de Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014/ 61 /DRHLM du 5 novembre 2014, désignant Mme Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Mireille LARREDE**, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans l'arrondissement de Dax, à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée,
- 2°) des arrêtés de conflit.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Mireille LARREDE**, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim, délégation de signature est donnée à **Madame Annie CAZABAT**, attachée de préfecture, chargée des fonctions de secrétaire général de la sous-préfecture de Dax, en ce qui concerne les matières relevant des attributions du Ministère de l'Intérieur, à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives
- substitution des Maires
- dérogation pour fermeture tardive, permanente ou temporaire des débits de boissons et night-clubs
- arrêtés et actes réglementaires
- circulaires et instructions générales
- lettres aux Ministres, aux Parlementaires, aux Conseillers Généraux et Régionaux, aux agents diplomatiques et consulaires.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Annie CAZABAT**, la délégation conférée à l'article 2 du présent arrêté sera exercée pour les affaires de leur compétence par :

- **Mme Marie-Hélène PINTUS**, Attachée de Préfecture,
- **M. Jean-Marc CANTONNET**, Attaché de Préfecture.

ARTICLE 4 : Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

- **Madame Annie CAZABAT**, secrétaire générale de la sous préfecture de Dax, à l'effet de signer les arrêtés de suspension administrative de permis de conduire pour une durée inférieure à 6 mois
- **Madame Marie-Hélène PINTUS**, chef du bureau de la sécurité et des titres, à l'effet de signer les arrêtés de suspension administrative de permis de conduire pour une durée inférieure à 6 mois »

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Annie CAZABAT** et de **Madame Marie-Hélène PINTUS**, la délégation qui leur est conférée sera exercée :

- pour le bureau de la sécurité et des titres – section droits à conduire, par **Madame Marie-Christine PHEZ**, secrétaire administrative de classe normale, chef de section.

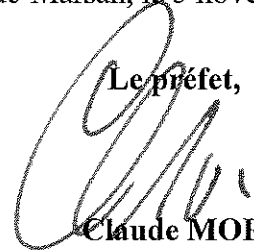
Suppléances

ARTICLE 8 : En cas d'absence de **Madame Mireille LARREDE**, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim, la suppléance des fonctions de sous-préfet de Dax sera exercée par **Monsieur Laurent MONBRUN**, directeur de cabinet du préfet des Landes. A cet effet, la délégation de signature donnée à **Madame Mireille LARREDE** à l'article 1 lui sera confiée pendant ces périodes.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral n°2014/ 40 /DRHLM du 28 août 2014, à compter du 5 novembre 2014.

ARTICLE 12 : La secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim, le directeur de cabinet du préfet des Landes et tous les fonctionnaires cités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 5 novembre 2014


Le préfet,
Claude MOREL



PREFECTURE LANDES

Arrêté n ° 2014309-0004

**signé par
Le Préfet**

le 05 Novembre 2014

**Administration territoriale des Landes
Préfecture des Landes
Cabinet**

Arrêté préfectoral modificatif donnant
délégation de signature à Madame Mireille
LARREDE, secrétaire générale de la
préfecture des Landes, en matière
d'ordonnancement secondaire



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Ressources Humaines de
la Logistique et de la Mutualisation
Bureau des Ressources Humaines

N° 2014/ 71 /DRHLM

**Arrêté préfectoral modificatif
donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de
la préfecture des Landes, en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE PREFET DES LANDES
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 1992-694 du 1^{er} juillet 1992, portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

VU le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

VU le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN en qualité de directeur de cabinet du préfet des Landes ;

VU le décret du 1^{er} novembre 2014 portant cessation de fonction de Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

VU les arrêtés ministériels et interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014/39/DRHLM du 28 août 2014 donnant délégation de signature à Mme LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU les arrêtés préfectoraux, publiés au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département, à effet de valider, de façon électronique, dans l'application ministérielle métier NEMO, interfacée avec le progiciel comptable intégré CHORUS, la saisie des expressions de besoins (EB) et des constatations de service fait (SF) :

- ✦ en date du 23 décembre 2013 pour la Direction des Actions de l'Etat – Bureau des actions de l'Etat (DAECL – BAE), la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) – Elections, du Pôle juridique et du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC),
- ✦ en date du 10 février 2014 pour la Direction des Ressources Humaines, de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM) – Bureau de la Gestion Budgétaire et Financière et de la Logistique (BGBFL),
- ✦ en date du 2 avril 2014 pour la Direction des Ressources Humaines, de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM) - action sociale et formation et pour la sous-préfecture de Dax.

VU l'arrêté préfectoral n°2014/ 61 /DRHLM du 5 novembre 2014, désignant Mme Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de Dax par intérim ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les articles 1^{er} 4 et 5 de l'arrêté préfectoral n° 2014/39/DRHLM en date du 28 août 2014 sont modifiés comme suit :

« **ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **Mme Mireille LARREDE**, exerçant les fonctions de secrétaire général de la préfecture des Landes, pour les décisions de dépenses et de recettes relevant de la compétence de responsable d'unité opérationnelle des BOP relevant du Ministère de l'Intérieur et "dits" d'adhérence interministérielle qui ont vocation à être exécutées, pour le compte de l'unité opérationnelle (UO) des Landes, par le Centre de Services Partagés (CSP) Chorus de la préfecture de la Gironde depuis le 1^{er} janvier 2014.

Mme Mireille LARREDE est par ailleurs désignée en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses de leurs résidences respectives :

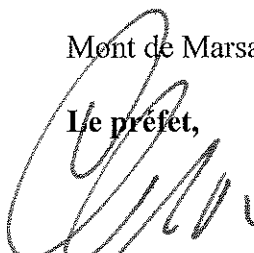
- à **Mme Mireille LARREDE**, sous-préfète de l'arrondissement de Dax par intérim
- à **M. Laurent MONBRUN**, sous-préfet, directeur de cabinet

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses des services de la sous-préfecture de Dax à **Mme Mireille LARREDE**, préfète de l'arrondissement de Dax par intérim et, en son absence, à **Mme Annie CAZABAT**, secrétaire générale de la sous-préfecture. »

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture des Landes, sous-préfète de l'arrondissement de Dax par intérim, le sous-préfet, directeur de cabinet, et tous les fonctionnaires cités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont de Marsan, le 5 novembre 2014

Le préfet,



Claude MOREL

